FICHE DE SYNTHESE : MARNE-LA-VALLEE
SDRIF – avril 1994 : ville nouvelle
CPER 2000 – 2006 : ville nouvelle

Rapport présenté par Pierre Vitte
pour la Commission de l'aménagement du territoire – 3 juillet 2003
Dans le cadre du travail sur « les territoires prioritaires d'Ile-de-France inscrit au CPER 2000/2006 »
Les 9 rapports territoriaux, le rapport de synthèse et l'avis adopté par le CESR sont disponible sur le site.

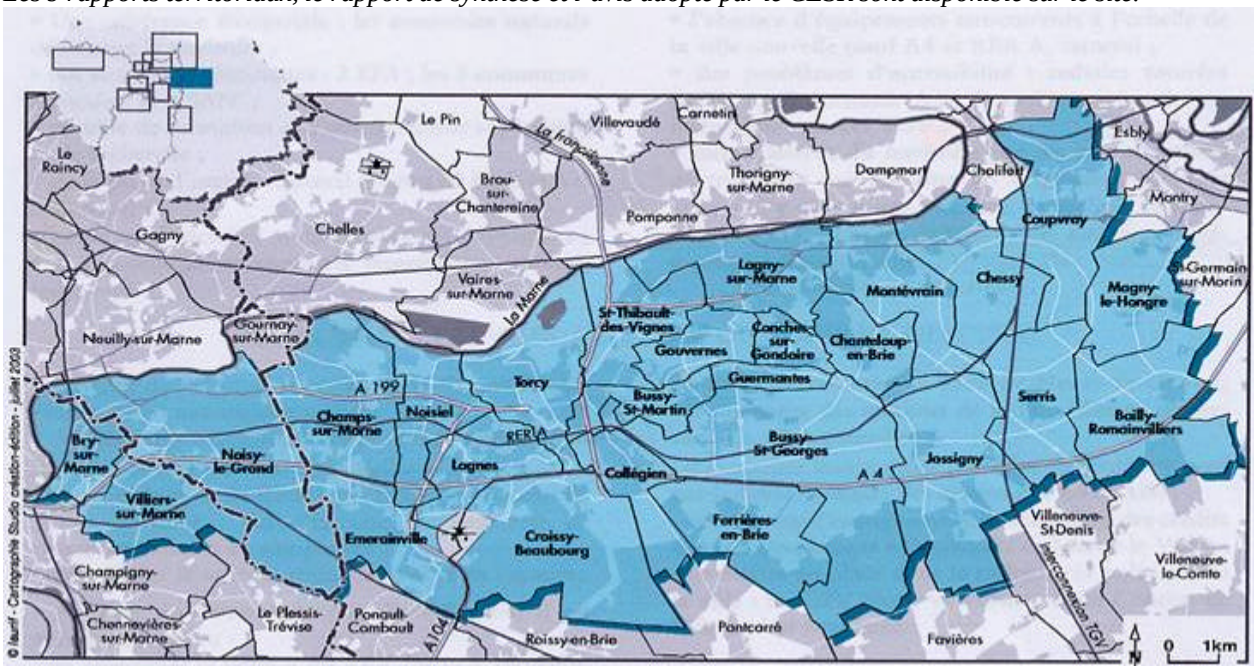

LE TERRITOIRE : 26 COMMUNES SUR 3 DEPARTEMENTS (SEINE-ET-MARNE, SEINE-SAINT-DENIS ET VAL-DE-MARNE)

- ***Situation géographique*** : 12 à 37 km à l'est de Paris s'étendant sur 15.214[1] hectares le long du RE A.
- ***4 secteurs*** :
  - Le Secteur 1 : *Les Portes de Paris* (3 communes sur 2 départements : Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), troisième pôle tertiaire de l'Ile-de-France (Noisy-le-Grand) après Paris et la Défense, il concentre une importante activité audiovisuelle (Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne).
  - Le secteur 2 : *Le Val Maubuée* (6 communes de Seine-et-Marne) accueille la Cité Descartes, cité scientifique et le pôle urbain de Torcy installé autour de la gare RER et de la nouvelle sous-préfecture.
  - Le secteur 3 : *Le Val de Bussy* (12 communes de Seine-et-Marne) se développe au sud de la commune de Lagny. Il se caractérise par l'importance de ses espaces naturels et agricoles.
  - Le secteur 4 : *Le Val d'Europe* (5 communes de Seine-et-Marne) s'organise autour d'un pôle touristique et de loisirs, du centre urbain du Val d'Europe, d'un parc international d'activités.
- ***Démographie*** : 246.466 habitants en 1999, plus de 300.000 habitants prévus en 2017.
- ***Emploi total*** : 102.300 emplois en 1998, et à terme, en 2017, environ 193.000.
- ***Volet intercommunal*** :

- la communauté d'agglomération de Bussy Saint-Georges[2],

[1] A titre de comparaison, la superficie de la ville de Paris est de 10.500 hectares.
[2] Comprenant une seule commune de la ville nouvelle.

- l'ACTEP[3] (17 communes associées pour organiser le développement économique et social en jouant notamment sur les complémentarités et les transports),
- la communauté de communes de Marne-et-Gondoire (9 communes – TPU[4]),
- la communauté de communes de la Brie Boisée (6 communes).

DES FAIBLESSES A COMPENSER ET DES ATOUTS A VALORISER

- une cohérence territoriale : les ensembles naturels délimitent le territoire ;
- des structures spécifiques : 2 EPA[5], les 3 communes associées[6] et 2 SAN[7] ;
- un pôle de formation et d'enseignement supérieurs et de recherche ;
- 2 pôles d'intérêt régional (Portes de Paris et Val d'Europe) ;
- l'existence d'identités architecturales et paysagères ;
- des déséquilibres sectoriels importants (emploi[8], logement[9]…) ;
- l'absence d'équipements structurants à l'échelle de la ville nouvelle (sauf A4 et RER A saturés) ;
- des problèmes d'accessibilité : radiales saturées (RER A, Autoroutes A4), Francilienne à achever, interconnexion des TGV ;
- le morcellement du territoire par les infrastructures de transport qui entraîne un éclatement du tissu urbain. S'y ajoute une pluralité de réalités communales : tissu, richesse, manque de synergie sur la complémentarité fonctionnelle (équipements, services).

DES ACTIONS PREVUES AU TITRE DU SDRIF ET DU CPER

- Au titre du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, il est notamment prévu :
- de créer une tangentielle ferrée Nord-Sud, reliant Roissy à Sénart par Marne-la-Vallée ;
- de relier le pôle de Roissy - Tremblay à celui de Marne-la-Vallée - Val d'Europe par une voie de transport collectif en site propre ;
- d'améliorer le schéma routier radial et en rocades.
- Au titre du Contrat de plan Etat Région, il est notamment prévu :
- de prolonger la ligne E du RER jusqu'à Tournan-en-Brie, de rénover la gare de Noisy-le-Grand ;
- d'aménager des sections de la Francilienne desservant les villes nouvelles ;
- d'expertiser les solutions possibles du problème posé par le tronc commun des autoroutes A4 et A86 ;
- de favoriser l'enseignement en accordant des crédits à la cité Descartes et à l'université de Marne-la-Vallée ;
- de mettre en place dans le cadre de la politique de la ville : un GPV Noisy et Villiers, et un Contrat de Ville au Val Maubuée.

LES PRECONISATIONS DU RAPPORT

Dans une double préoccupation de rééquilibrage général Est-Ouest et d'harmonisation locale des différents secteurs de la ville nouvelle :

- Adapter les infrastructures de desserte à l'évolution du développement local : multi-modalité, maillage ;
- Développer un pôle d'excellence universitaire et de formation, faciliter les synergies avec les entreprises, encourager une visibilité internationale ;

[3] Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien qui déborde largement de la Ville Nouvelle.
[4] Taxe Professionnelle Unique.
[5] EPA Marne qui regroupe les communes des secteurs 1, 2 et 3 ; l'EPA France qui rassemble les communes du secteur 4.
[6] Noisy-le-Grand, Villiers-sur-Marne, Montévrain.
[7] Le SAN Val Maubuée qui rassemble 6 communes du secteur 2 et le SAN portes de la Brie composé de 5 communes du secteur 4.
[8] Cf. risques liés à la mono-activité tertiaire dans le secteur 4.
[9] Faiblesse du parc social dans les secteurs 3 et 4 de la ville nouvelle.

- Organiser une intercommunalité efficace au sein de la ville nouvelle et en liaison avec les communes limitrophes : encourager les synergies fonctionnelles, intégrer le domaine agricole et les espaces naturels, soutenir les intercommunalités de projet ;
- Diversifier les activités économiques de l'ensemble des secteurs en maîtrisant les réserves foncières ;
- Préparer la sortie du dispositif de ville nouvelle en pérennisant les structures d'aménagement et d'urbanisme.